

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice : 8 Présents : 8 Votants : 8	L'AN DEUX MIL QUATORZE Le LUNDI 6 OCTOBRE à 20 H 30
Date de convocation : 1/10/2014	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur Jean-Pierre DECROIX, Maire Étaient présents : MM. DECROIX et LOMMIS Mme SADO M. JOUIN Mmes COURTAIS et LASKRI MM. BELEY et LEBAR
Date d'affichage : 13/10/2014	
	Secrétaire de séance : Mme LASKRI

La séance est ouverte à 20 h 30.

Les comptes rendus des séances du 30 juin et du 15 septembre sont approuvés à l'unanimité.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Cœur d'Yvelines, ce qui est approuvé à l'unanimité.

DÉNOMINATION D'UNE VOIE PRIVÉE

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu la création d'une nouvelle voie dans le cadre du permis de lotir n° PA 078 366 13 E 0001 ;
Considérant l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places de la commune ;**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que la voie privée créée dans le cadre du permis de lotir n° PA 078 366 13 E 0001 reçoit la dénomination officielle suivante : « Impasse des Terres Fortes ».

DIT que la mise en place de la plaque de rue correspondante sera effectuée par les lotisseurs

MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE COMMUNAL

M. le Maire explique qu'afin de calculer la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les services de l'État ont demandé à la commune de lui communiquer la longueur de la voirie communale. Il lui a alors semblé bon de remesurer ces voies.

M. Lommis, qui a effectué ces mesures avec M. Jouin, explique que la nouvelle longueur mesurée (6 419 m contre 5 140 m pour les services de l'État) fera passer un seuil pour le prochain programme triennal de voirie, ce qui permettra à la commune de disposer de 170 000 € de travaux subventionnables contre 110 000 € actuellement, si ce programme est maintenu. Cela permettra aussi d'augmenter un petit peu le montant de la DGF.

Vu la demande de la Préfecture, en date du 26 juin 2014, de transmission de la longueur de la voirie classée dans le domaine communal ;

Vu le chiffre de longueur de voirie classée dans le domaine communal de 5 140 m transmis par les services de l'État ;

Vu les mesures effectuées sur le terrain ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tableau de la voirie classée dans le domaine communal annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE la nouvelle longueur de voirie classée dans le domaine communal, 6 419 m, soit une augmentation de 1 279 m par rapport à l'ancien chiffre de 5 140 m.

RAPPORT ANNUEL 2013 DU SIARNC (SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT)

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2013.

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995,

Vu le décret n° 95/635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ce document, afin de le mettre à disposition du public en mairie, dans les 15 jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND connaissance du rapport annuel du SIARNC relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2013,

DIT que ce document sera tenu à la disposition du public.

RAPPORT ANNUEL 2013 DU DÉLÉGATAIRE DU SIRYAE (SAUR – EAU POTABLE)

M. le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel établi par le délégataire (SAUR) relatif au service public de l'eau potable pour l'année 2013 ;

Vu la loi n° 95/101 du 2 février 1995 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter ce document au conseil municipal, puis de le mettre à disposition du public en mairie dans les 15 jours qui suivent ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND connaissance du rapport annuel du délégataire (SAUR) relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2013 ;

DIT que ce document sera tenu à la disposition du public.

FIXATION DES TARIFS DE LA SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU

M. le Maire annonce qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de la soirée Beaujolais nouveau du vendredi 21 novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de la soirée Beaujolais nouveau :

Adulte de Mareil :	10 €	extérieur : 14 €
Enfant de Mareil moins de 10 ans :	8 €	extérieur : 12 €

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Exposé de M. Lommis. Cette commission, formée des Maires de communes de *Cœur d'Yvelines*, a pour but d'étudier les charges transférées par les communes à la communauté. Les factures transférées par Mareil représentent 13 500 € en 2014 et l'indemnité de compensation prévue était de 76 000 €. Après ajustements, il s'avère que les factures de Mareil seront estimées à 15 000 €, et les recettes perçues par Cœur d'Yvelines pour Mareil ont été réévaluées à 101 000 €. La compensation qui sera versée à Mareil pour 2014 sera donc finalement de 86 000 €.

M. le Maire présente le rapport 2014 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) approuvé par le Conseil communautaire de la communauté de communes *Cœur d'Yvelines*.
 Vu le rapport 2014 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
 Vu la délibération en date du 24 septembre 2014 du Conseil communautaire de la communauté de communes *Cœur d'Yvelines* approuvant ce rapport ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport 2014 de la CLECT de la communauté de communes *Cœur d'Yvelines*.

URBANISME

Contentieux : M. le Maire fait le point sur les contentieux.

- Communication de documents : Le GFA des Bergeries et André Gousson ont vu leur requête rejetée pour une demande de communication de documents d'urbanisme.
- Recours en annulation de la délibération du PLU : Le PLU de la commune a été annulé partiellement par le Tribunal administratif après une requête du GFA des Bergeries et d'André Gousson au motif que la ferme « Gousson mère » a été classée en zone agricole. La commune est également condamnée à verser 1 000 € au GFA des Bergeries et à André Gousson.

À cette occasion, M. le Maire explique qu'une modification sera vraisemblablement nécessaire pour classer cette ferme en zone urbaine. Comme il faudra également intégrer la loi ALUR au PLU, le Groupe Synthèse – qui s'était chargé à l'époque de l'élaboration du PLU – va être contacté.

M. Lebar s'étonne que la commune ait été condamnée puisqu'elle avait suivi les prescriptions du commissaire enquêteur ; M. le Maire lui répond que c'est le seul point pour lequel le GFA des Bergeries et André Gousson ont eu gain de cause.

Autorisations d'urbanisme : M. le Maire présente les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis la dernière séance du Conseil.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
Thomas REPELIERS	8 impasse des Terres Fortes	PC	Maison ind.	30/7/14 (Complet le 8/9/14)	Accord	17/9/14
Florent ROMAIN	1 ruelle des Prés	PC	Maison ind.	9/8/14	Sans suite	11/9/14
Olivier WINTERNHEIMER	11 rue de Lettrée	DP	Agrandissement	1/9/14	Accord	29/9/14
Florent ROMAIN	1 ruelle des Prés	PC	Maison ind.	11/9/14	-	-
Bertrand LAUNAY	5 ruelle des Prés	PC	Maison ind.	15/9/14	Refus	30/9/14

TRAVAUX

Programme triennal de voirie : Le Département a donné son accord pour la subvention. Les travaux (réfection des sentes du Corridor et du Lavoir, et du chemin du Gasouin) vont commencer le 20 octobre.

Dépendance de la Maison du Village : Faute de crédit, la subvention sollicitée dans le cadre de la réserve parlementaire de M. Esnol (sénateur) n'a pas été obtenue. M. Poisson (député) – qui est venu à Mareil récemment – a donné son accord de principe pour subventionner cette opération l'an prochain. M. Larcher sera également sollicité.

Cimetière : M. le Maire remercie les Ateliers de Mareil ainsi que Pascal et Benoît Michel pour le remplacement de la haie proche du point d'eau par des claustras.

Maison des Voyageurs : Les travaux sont terminés ; des plantations (comme des pyracanthas par exemple) sont à prévoir pour protéger le bas des murs des rejaillissements des eaux de pluies chutant de la toiture.

Contrat rural, opération « Mairie » : Elle est au stade de la phase finale des études avant l'appel d'offres. La question de l'accueil en Mairie pendant les travaux est posée. Plusieurs pistes ont été envisagées (préfabriqués à la Maison du Village, location du bâtiment inutilisé au 48 Grande Rue), et on semble s'acheminer vers un accueil à l'étage au-dessus de la garderie de l'école (avec accès par la rue du Bout de l'Eau, à côté du tennis). La réfection de la rampe d'accès à la mairie pour les handicapés (subventionnée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est prévue en même temps que les travaux du Contrat rural.

M. Lebar s'inquiète de la réaction du Conseil général et du Conseil régional à propos de l'accessibilité handicapés pour cet accueil provisoire. M. le Maire lui répond que la commune expliquera que l'amélioration des conditions d'accueil doit passer par ces désagréments temporaires. Il ajoute que les personnes à mobilité réduite pourront être reçues au rez-de-chaussée ou que la Mairie pourra même se déplacer à leur domicile en cas de besoin.

M. Lebar demande aussi pourquoi il n'a pas été informé de la tenue de réunion de la commission Travaux, commission dont il est membre. M. le Maire reconnaît son oubli.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Parc naturel régional de la Haute-vallée de Chevreuse : M. le Maire a pris contact avec une association susceptible de réaliser le diagnostic et le bilan thermique de la mairie dans le cadre des travaux prévus dans le Contrat rural, avec une subvention du Parc de 70 %.

Syndicat Intercommunal à Vocation Spéciale Mareil-Bazoches-Le Tremblay (SIVOS MBT, école maternelle) : Exposé de Mme Sadoc qui fait le point sur la rentrée. L'école accueille 34 élèves, dont 2 nés en 2012. Une nouvelle institutrice est arrivée, et les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place. Pour les Temps d'Activité Périscolaires, les enfants sont répartis en 3 groupes (2 gérés par les ATSEM et 1 par la bibliothécaire de Mareil). Un transport est proposé par le SIVOS pour relier l'école à la cantine et au centre de loisirs du Tremblay le mercredi midi ; 6 familles l'utilisent. Le coût de cette réforme est estimé à environ 8 000 € par an à la charge des communes du SIVOS. Enfin, le coût de la garderie du mercredi matin a été fixé à 2 €.

Sollicité par des familles qui souhaitent que les coûts de la garderie du Tremblay soient harmonisés entre les familles du Tremblay et de Mareil, M. le Maire souhaite engager une réflexion globale sur les tarifs (cantine, garderie) des différentes écoles des environs et l'utilisation du quotient familial.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC) : Exposé de M. Jouin. Une visite de stations d'épuration est organisée pour les délégués. M. le Maire a évoqué avec le Président le cas des 2 maisons à l'entrée nord du village (à côté du Hangar) qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement.

Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) : Exposé de M. Lommis. Une augmentation du taux de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) a été voté malgré le vote CONTRE de Mareil, suivie par d'autres communes.

Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets (SIEED) : Exposé de M. le Maire. De nouveaux sacs pour les déchets végétaux, plus solides, seront bientôt disponibles. Une visite du site de Thiverval-Grignon est organisée pour les élus ; M. le Maire invite les élus à y aller, car c'est très intéressant. À titre d'expérimentation, une benne a été installée à la Déchèterie de Méré pour la récupération du mobilier en bois. Le SIEED rappelle que des bennes enterrées peuvent être installées dans les communes ; ce sujet a déjà été abordé quand la colonne de récupération de verre a été enlevée du square. Enfin, des problèmes récurrents dans la collecte des déchets vont être signalés au syndicat.

Syndicat Intercommunal de Transport des Élèves de la Région de Rambouillet (SITERR) : Exposé de Mme Sadoc ; dernière réunion le 23 septembre. Un plan de restructuration des lignes est prévu en septembre 2015 ; une réunion aura lieu à ce sujet le 9 octobre à Méré.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Mauldre Supérieure (SIAMS) : Exposé de M. le Maire. En raison des conditions climatiques, les travaux de plantation le long de la Guyonne prévus en octobre ont été repoussés à mi-novembre.

INFORMATIONS DIVERSES

Contentieux : En réponse à une plainte d'un riverain, le Tribunal a confirmé la légalité de l'arrêté interdisant le stationnement rue du Bout de l'Eau.

Incivilités : L'auteur des faits – identifié par la gendarmerie – a remboursé à la commune les frais de réparation des dégâts causés à la mairie en mars 2012 (carreau cassé et gouttières abîmées).

Sécurité routière : Le Préfet a pris un arrêté pour limiter la vitesse à 70 km/h sur la RD 13 à Cheval Mort.

Visite du Député : Jean-Frédéric Poisson a remercié M. le Maire pour l'accueil qui lui a été fait à l'occasion de sa venue à Mareil. Il a pris note des questions des élus relatives notamment à l'urbanisme et à la sécurité routière.

Internet : Dans un courrier envoyé aux communes du département, le Président du Conseil général réaffirme la volonté du Département d'offrir le très haut débit à toutes les communes. Il demande toutefois du temps pour relancer le projet. L'échéance de 2020 a semble-t-il été abandonnée.

Le site Internet de la commune a été mis à jour, et la commune dispose d'un compte Twitter. Un projet de refonte du site est à l'étude. M. le Maire remercie M. Laskri pour son action dans ce domaine.

Bibliothèque : Une subvention départementale de 239 € a été obtenue.

Animations : M. le Maire remercie Mme Courtais et les Ateliers pour leur action dans la préparation de *Mareil en Fête*.

Il annonce la création prochaine d'un Foyer rural – Vivre à Mareil-le-Guyon – qui proposera notamment des cours de tai-chi, de yoga, et un club de marche.

Une réunion publique sur la sécurité réalisée en partenariat avec la Gendarmerie aura lieu à la Maison du Village le 16 octobre.

Bulletin municipal de juin : M. Lebar souhaite faire remarquer à M. le Maire que le terme de « défection », employé dans le bulletin municipal de juin à l'égard des conseillers municipaux démissionnaires en mars dernier, est non-approprié : ces 3 élus n'ont pas fait défection, mais ont démissionné.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 22 h 22.